



Un projet logement : Location, achat, rénovation Pôle emploi peut vous aider, le saviez-vous ?

En 2020, les critères d'éligibilité aux prestations existantes ont été revus avec notamment la revalorisation des montants accordés pour les prêts permettant l'accèsion à la propriété et la suppression des plafonds de ressources pour les prêts accessions à la propriété et le prêt pour travaux d'amélioration et de nouvelles prestations introduites.



Vous voulez louer ?

- la recherche d'un logement locatif dans le parc social.
- l'aide locative aux jeunes apprenants.
- le prêt de financement du dépôt de garantie locative.
- l'avance locative ou le Visa pour le logement (Visale).



Vous souhaitez acheter ?

- le conseil en financement.
- le prêt accessions à la propriété.
- le prêt accessions social.



Faire des travaux ?

- le prêt pour travaux d'amélioration de la performance énergétique.
- le prêt pour travaux d'amélioration de la résidence principale.



Vous avez des difficultés ?

- le conseil ou l'assistance face à des difficultés pour assumer votre loyer

Besoin d'infos ? : <http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/metier/m-ressources-humaines/generic.jspz?type=inarticle&id=4031167>